DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE

Nº 20

L'an mil neuf cent QUARANTE NEUF le PREMIER MARS

PROCÈS-VERBAL

OBJET: Transmission de documents d'archives concernant MADINIER Henri

AFFAIRE : c/ MARTIN Paul MADINIER Henri et CLERC André.

Pièces jointes:

1°) La Commission
Rogatoire visée cicontre et do saier
y annexé

2°) 5 copies de documents certifiés conformes. Nous, BUFFIN Claude

Commissaire de Police Au Service des RENGRICHE ENTS GENERAL
en résidence à 1, y 0 N

Officier de Police Judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur de la
République,

Vu la commission rogatoire ci-jointe en date du 21 JANVIER 1949 de Monsieur DE VILLEDARY, Juge d'Instruction près la Cour de Justice du département de la Seine (subdélégation en date du 26 JANVIER 1949 de M. BARANDE, Juge d'Instruction près la Cour de Justice de LYON, et relative à la procédure suivie contre MARTIN Paul, Victor, Charles, MADINIER Henri et CLERC André, Raoul, Marie, Joseph, inculpés d'attentat à la Sûreté extérieure de l'Etat.

Procédons à l'analyse du dossier n° 22121 classé aux archives de notre service concernant notament MADINIER Henri, né le 14 Octobre 1889 à Nice,

Ce dossier se compose de : I°) d'un rapport n° 1834 en date du 21 Octobre 1940 auquel est annexé une note de renseignements de provenance inconnue,

2°) d'un rapport en date du 4 Octobre 1941 3°) d'un rapport n° 18985 du 12 Décembre 1944 destine à répondre à une demande d'enquête du B.S.M./140 du 29/11/1944 et à la note 17.B du 5/12/1944 de M. 1e Procureur de la République à LYON.

4°) Rapport nº 1903I en date du 12/12/1944 A/S de 16 mise sous séquestre de M. MADINIER 44 5°) Extrait d'un rapport général nº 16554 du 17/10/19 relatif à une liste de souscripteurs de gros contrats d'assurances sur la vie. SUBJUSTELL BE LERENCED SERVING

FIRECTION GENERALE DE LA SERRÉE MAPLONALE

. Level Corporated Control Date - Officer de Police fudigacies, que litture de Municipal la Propin de la

Nous joignons su présent la copie des documents ci-dessus énumérés.

LE COMMISSAIRE DE POLICE,

Mentionnons que l'origine de la note d'information ennexée au rapport n° 1834 du 21/10/1940 n'a pu être établie.

LE COMMISSAIRE DE POLICE.

De tout quoi P.V. fait et clos à LYON les jour, mois et an que dessus et transmis à M. le Juge d'Instruction mandant.

LE COMMISSAIRE DE POLICE.